

SOUTIEN ADMINISTRATIF DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

4234 - AEP - 465 h

FRAIS DE FORMATION 2025-2026

I. Cahiers d'exercices et reprographie par compétence

1-	Se situer en regard de sa pratique professionnelle dans le secteur de la santé et des services sociaux	
2-	Établir des relations professionnelles	
3-	Utiliser un ordinateur dans son milieu de travail	75,40 \$
4-	Communiquer en français	36,50 \$
5-	Intervenir de façon sécuritaire en milieu de travail	
6-	Utiliser la terminologie médicale	
7-	Gérer son temps	
8-	Gérer le dossier de l'usager d'un établissement du secteur de la santé et des services sociaux	
9-	Effectuer les activités liées à la gestion des fournitures médicales	
10-	Utiliser une base de données relative au milieu de la santé	
11-	Assurer son cheminement professionnel	
12-	S'intégrer au milieu de travail	
	Reprographie	65,00 \$
Sous-total		176,90 \$

II. Frais administratifs

Frais carte RCR	3,25 \$
Sous-total	3,25 \$

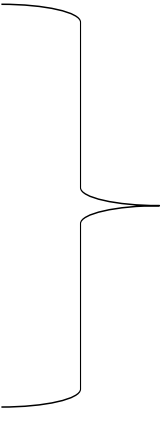
TOTAL: Montant à payer au centre

180,15 \$

Modes de paiement acceptés: carte de débit, PayPal, Visa, Mastercard, chèque ou mandat-poste

AUTRES FRAIS À PRÉVOIR

III. Matériel obligatoire à vous procurer à l'endroit de votre choix

1 clé USB (2 GO minimum)		
1 cartable (1 1/2 ou 2 pouces)		
1 paquet de séparateurs : 12 parties		
1 stylo à encre bleue		
1 stylo à encre rouge		
1 crayon à mine		
1 gomme à effacer		105,00 \$
1 surligneur		
1 paquet de feuilles lignées (pour cartable)		
1 agenda		
1 sac à dos		
1 Cadenas		8,00 \$
		Coût approximatif 113,00 \$

a- SORTIE PÉDAGOGIQUE: Des frais d'au plus 30\$ pourraient vous être exigés en cours d'année afin de défrayer les coûts de transport reliés à une sortie pédagogique.

b- REMBOURSEMENT: Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme n'est pas tenu de rembourser les frais à un élève qui abandonne son programme après avoir débuté sa formation.

c- RÉFÉRENCEMENT: Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou de l'assistance-emploi, vous devez payer ces frais au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme. Par la suite, sur présentation de votre reçu, vous pourrez demander votre remboursement, s'il y a lieu, à l'organisme qui s'occupe de votre dossier.

d- ASSURANCE: L'assurance du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ne couvre pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, ou les personnes oeuvrant pour lui, n'a commis aucune faute. Le Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme suggère aux parents et aux élèves adultes de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord n'est pas responsable.